

**Communication no. 14/2010
du Secrétariat de l'OAR/ASSL**

Aux intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL
et aux organes de contrôle IF

Zurich, 30 septembre 2010

Actualisation du programme d'apprentissage LBA de l'OAR/ASSL

Mesdames, Messieurs,

Ces derniers temps, l'OAR / ASSL a été contactée à plusieurs reprises en ce qui concerne le programme d'apprentissage interactif destiné à la formation des collaboratrices et collaborateurs. Par le biais de la communication no. 8/2009, du 19 mars 2009, nous vous avons informé que ce programme se trouve actuellement en cours de remaniement et qu'il est adapté notamment à la nouvelle loi sur le blanchiment d'argent ainsi qu'aux nouveaux règlements.

La mise sur pied de ce programme subit du retard; dans l'intervalle, il s'est révélé que la version révisée ne peut plus être livrée cette année. Le motif réside en particulier dans des questions de nature technique et dans la sécurisation juridique des droits de l'OAR / ASSL respectivement des preneurs de leasing sur le produit.

C'est pour cette raison que nous vous signalons que le module de base pour les collaboratrices et collaborateurs ne peut pas s'effectuer, cette année, au moyen du nouveau programme. Par conséquent, nous vous prions d'instruire les collaboratrices et collaborateurs soit sur la base du programme existant, avec formation explicite dans le domaine des modifications intervenues entretemps, soit dans le cadre de l'enseignement personnel direct.

Nous sommes bien sûr volontiers à votre disposition pour toutes demandes complémentaires et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

(sig.) Dr. Dominik Oberholzer
Responsable du Secrétariat